

REPUBLIQUE DU SENEGAL N° /MFPRSP/DGFP/DGC/DENS/B10

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Fonction publique
et du Renouveau du Service public

IKS

Objet : Nomination et titularisation

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires,
modifiée ;

Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des
fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;

Vu le décret n° 2017-2205 du 06 décembre 2017 abrogeant et remplaçant l'article 4 du
décret n° 99-908 du 13 septembre 1999 fixant les conditions générales d'emploi et de
rémunération des maîtres contractuels ;

Vu les dossiers des intéressés,

ARRETE :

Article premier. - Les maîtres contractuels ci-dessous désignés, titulaires du certificat
d'aptitude pédagogique (CAP), session de 2014, sont nommés et titularisés ainsi qu'il suit,
dans le corps des instituteurs, hiérarchie B3, conformément aux dispositions du décret n°
77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

Prénoms – Nom	Date et lieu de naissance	Grade	Date d'effet
Louis Babacar LATOUFFE	20/01/1983 à Thiès	I 2° CL 1° ECH	01/10/2015
Daha Mamoudou DIALLO	07/01/1991 à Ndioum	I 2° CL 1° ECH	01/10/2015
Mamadou BALDE	15/01/1989 à Soukoto	I 2° CL 1° ECH	01/10/2015
Coumba Souna NDIAYE	21/01/1984 à Gandiaye	I 2° CL 1° ECH	01/10/2015

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Mariama SARR